

Demande d'un point d'eau potable inférieure à 15 jours

Mise à jour le 22 juillet
2021

**Vous organisez une manifestation
? Vous réalisez des travaux ? Vous
besoin d'un point d'eau ponctuel
?**

Pour toute demande de branchement à un point d'eau potable ponctuel d'une durée inférieure à 15 jours, veuillez remplir le formulaire suivant.

⌘ Faire ma demande de point d'eau potable inférieure à 15 jours

La demande de point d'eau potable ponctuel est à transmettre par courrier postal.

Contact rapide

Centre Technique de l'Eau

Service des Eaux - 1 rue de Sercq

22000 Saint-Brieuc

02 96 68 23 50

du lundi au vendredi : 08 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h

Fermé le jeudi après-midi

[Nous contacter via le formulaire en ligne](#)

Ploeuc-L'Hermitage

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploeuc-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Plœuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

